

DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
- DU COMITÉ _____
- DU CONSEIL _____

SÉANCE DU 27 / 06 / 2014
 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

(1) Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M r Didier QUENTIN (1) Le Comité Syndical (1) Le Conseil _____

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 le 27 / 06 / 2014 ce jour

Considérant _____
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de 9.534.164,17 €
 Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 5.442.276,69
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 4.091.887,48
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 9.534.164,17
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) _____ R 001 (excédent de financement) _____	2.963.314,44
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 Besoin de financement _____ Excédent de financement (3) _____	4.024.554,33
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	6.987.868,77
DÉCISION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement C) = au minimum, couverture du besoin de financement F	6.987.868,77
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	2.546.295,40

RECUE
03 JUL. 2014
S/P ROCHEFORT

(1) Un déficit de fonctionnement de _____
 Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à Royan, le 27 / 06 / 2014

Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal,
 Le Comité Syndical,
 Le Conseil _____

A Royan, le 27 / 06 / 2014

Pour le Député-Maire
 et par délégation
 le Premier Adjoint



Patriek MARENCO

Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents 27
 Nombre de suffrages exprimés 32

Votes : Contre 1 Pour 25
 Abstentions 7

Date de convocation : 20 juin 2014

Certifié exécutoire par :
 Le Maire Le Président
 compte tenu de la réception
 en _____ Préfecture, le ____ / ____ / ____
 et de la publication, le ____ / ____ / ____
 A _____ le ____ / ____ / ____
 Le Maire, le Président,

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(3) Indiquer l'origine : emprunt : _____ F, subvention : _____ F
 ou autofinancement : _____ F

(4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement